RÈGLEMENTS DU CONCOURS PHOTO

« L'instant volé / Street life »

Une scène de vie spontanée prise sur le fait dans l'espace public.

Conditions de participation :

- Le concours s'adresse aux résidents de la MRC des Pays d'en haut;
- Chaque participant peut envoyer un maximum de **3 photos**;
- Les photos doivent avoir été prises par le participant;
- Il est nécessaire d'obtenir le consentement des personnes sur votre photo;
- Les photos doivent respecter la réglementation municipale. Par exemple, une photo d'un chien dans un parc ou espace vert où sa présence est interdite ne sera pas acceptée.

Transmission des photos :

- Les photos doivent être transmises **au plus tard le 15 janvier 2027** à **culture@vdsa.ca** avec l'objet **« Concours photo »**;
- L'auteur, la date et l'endroit doivent accompagner chaque photo ainsi que le nom des personnes sur la photo (s'il y a lieu);
- Les photos doivent être transmises en format JPEG **haute résolution** (min : 300 DPI);

Droits d'auteur

- En soumettant des photos, les participants en cèdent les droits et acceptent qu'elles soient utilisées, sans compensation, par la Ville de Sainte-Adèle dans ses différentes publications ou outils de communication.

Sélection :

- Les photos gagnantes seront choisies par un comité de sélection constitué de membres de l'équipe municipale;
- Les auteurs des 10 photos sélectionnées se mériteront une **paire de billets pour un événement** de leur choix présenté dans le cadre de la programmation culturelle 2027 de la **Place des citoyens**.